



AROPA 10 - infos

ASSOCIATION DES RETRAITÉS DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS
AGRICOLES ET AGRO-ALIMENTAIRES DE L'AUBE

Siège social et courrier : Chambre d'Agriculture de l'Aube, 2 bis rue Jeanne d'Arc – CS 44080 – 10014 TROYES CEDEX
e-mail : aropa10@orange.fr – Web. www.fnaropa.fr

Numéro 20

Juin 2016

Dans ce numéro

EDITORIAL

EDITORIAL

VIE DE L'ASSOCIATION :

- Assemblées Générale du 13 avril 2016
 - Rapport d'activités
 - Intervenants invités
 - Yves HUMEZ, Président de la FNAROPA et membre du bureau de la CFR
 - Jonathan WOJTKOWIAK, conseiller en patrimoine à Cerfrance
 - Philippe PICHERY, ancien président de l'ESTAC amateurs et du Centre de Formation
- La Carte Butterfly

Lors de notre dernière assemblée générale, notre président national Yves Humez a fait un brillant exposé sur notre statut de retraité, privilégié sur certains points, tel que l'espérance de vie qui continue à progresser d'un trimestre par an, sur l'amélioration de la qualité de la médecine et des soins, sur l'absence de conflits en France depuis notre naissance...

... Mais également sur les inquiétudes qui apparaissent : de nombreux retraités n'ont plus accès à tous les soins ou renoncent faute de moyens, l'espérance de vie progresse mais dans quelles conditions ! Le niveau des retraites régresse, et les réserves des régimes complémentaires ARRCO et AGIRC s'amenuisent.

La proposition de retraite universelle permettrait une équité entre tous les français, mais certains privilégiés, notamment des régimes spéciaux, veulent conserver leurs avantages financés par tous.

Les AROPA et les autres associations de retraités doivent continuer à travailler ensemble pour conserver ce que d'autres avant nous ont acquis, mais dans un esprit d'égalité entre tous.

Le Président,
Philippe Mocquery

VIE DE L'ASSOCIATION

ASSEMBLEE GENERALE DU 13 AVRIL 2016

▪ Rapport d'activités

C'est une nouvelle fois au Centre Sportif de l'Aube que s'est réunie l'assemblée générale de l'AROPA10, en présence de 170 adhérents.

Sous la présidence de Philippe Mocquery, les participants ont été informés de la vie de l'association et des diverses activités qui ont marqué l'année 2015.

Le conseil d'administration de l'AROPA10 s'est réuni à 6 reprises, pour la mise en place de différentes actions.

- Rencontrer les parlementaires, pour leur souligner nos inquiétudes sur le devenir de nos retraites et leur proposer la réflexion pour la même retraite à un maximum de français, soit la retraite universelle.
- La complémentaire maladie reste une de nos préoccupations avec la mise en place des contrats responsables ; nous avons toujours notre partenariat très avantageux avec Groupama, mais nous avons signé d'autres partenariats, avec Mutualia au niveau de la Frage et avec Agrica au plan national.

- Le service des impôts voulait nous taxer sur nos excédents et nous faire contribuer à la CFE ; avec l'aide de CER France, ils ont renoncé à leur demande.

Le jeudi 19 novembre, la sortie spectacle au cabaret K à Reims a réuni 53 participants et le 23 janvier près de 200 personnes ont participé à l'après midi théâtre/galette des rois.

Pour 2016, nous proposons une sortie d'une journée sur le canal du nivernais et un circuit d'une semaine sur l'île de Malte.



■ Intervenants invités

- ✚ **Monsieur Yves HUMEZ, Président de la FNAROPA et membre du bureau de la CFR (Confédération française des Retraités).**

M. HUMEZ a articulé sa présentation autour des dossiers politiques d'actualité et de la représentativité de la FNAROPA.

1- *Les dossiers politiques d'actualité :*

Mise en place de la retraite universelle

Aujourd'hui, le coût des retraites en France représente 13,45% du PIB soit 269 Md€ répartis en :

- 110 Md€ versé par la CARSAT-MSA dont le déficit doit être compensé par la CADES grâce notamment à la perception de la CRDS et de la CSG
- 66 Mds pour AGIRC-ARCCO à la seule charge des partenaires sociaux
- 93 Md€ pour la fonction publique financés par l'Etat.

Il y a là déjà une réelle distorsion dans les mécanismes de financement et les déficits se creusent notamment par l'allongement de la durée de la vie. Face au risque de voir rapidement disparaître les réserves de l'AGIRC (2016 ?) et de l'ARCCO (2019 ?) un accord a été trouvé en fin d'année dernière (cf Chêne vert N° 111 de janvier 2016). Il prévoit la fusion des 2 régimes pour 2019 et combine 3 mesures :

- Effet de la sous indexation (inflation moins un point pendant 3 ans) avec peu d'impact compte tenu de la très faible inflation actuelle
- Effet taux de cotisation (+ 0,375 points en 3 ans)
- Effet borne d'âge avec une date de départ en retraite reculée de 2 ans : ***c'est véritablement la mesure, certes délicate, qui permet d'assurer le financement jusqu'en 2035/2036.***

Mais pour la FNAROPA et la CFR la vraie solution passe par l'instauration de la ***retraite universelle : c'est le seul système équitable, lisible et pérenne, lié à l'espérance de vie qui, à travers la liberté de choix de l'âge de départ en retraite, est rassurant pour les jeunes générations.***

La retraite universelle est le meilleur rempart face aux risques et dégâts de la capitalisation.

Certes il reste de nombreux obstacles à franchir en liaison avec les blocages de la société et la réticence à abandonner les régimes spéciaux (la SUEDE a mis 10 ans pour mettre en place ce système), mais c'est le bon moment pour changer, et le dossier est enfin promu par certains économistes et politiques.

Projet de loi « d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement ». C'est un projet en 2 étapes

- Une 1^{ère} partie qui concerne le maintien à domicile a été votée avec comme principales mesures : la revalorisation de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile, une aide aux soignants, et un droit au répit destiné aux aides familiaux.
- La 2^{ème} étape qui était prévue, APA en établissement, est remise à plus tard faute de moyens financiers. Par conséquent, le reste à charge demeure très élevé pour les personnes en établissement.

Dossier relatif à la fiscalité :

Le groupe de travail qui a été créé en 2015 travaille en relation avec la CFR ; il alerte, en particulier, les Pouvoirs Publics sur les effets brutaux des modifications des règles : évolution de la CSG, suppression de la 1^{ère} tranche d'impôts et la ½ part pour les veufs ...

Représentants des usagers (RU) :

Après agrément par les pouvoirs publics, les membres des AROPA peuvent maintenant siéger dans les commissions des usagers des hôpitaux, par mandat de 3 ans. Parmi les sujets abordés figurent les relations usagers/corps médical, les relations usagers/administration, les projets d'organisation de l'hôpital, ...

La FNAROPA peut accompagner les RU par, notamment, des formations, de la documentation, un bulletin de liaison. Pour être RU il ne faut pas de compétences particulières, seulement avoir le sens des relations, être ouvert vers les autres, savoir représenter tous les usagers dans le respect et la discrétion.

2- Représentativité de la FNAROPA

Elle représente plus de 30 000 adhérents et c'est la seule Fédération de retraités qui progresse. Merci à tous pour l'effort de développement de votre association.

La FNAROPA est à vos côtés à travers de nombreux partenariats nationaux :

- Complémentaire santé : AGRICA, MUTUALIA, des contrats adaptés aux besoins des seniors.
- Téléassistance : Présence verte à travers un tarif préférentiel
- Carte de réduction Butterfly
- Convention avec les Gîtes de France et réduction de 5 %
- CERFRANCE et Interservices : réunions d'informations, prêt de salle, prestations agréées pour le service à la personne (10 % de remise pour les adhérents AROPA10) et ses avantages fiscaux (50 % du montant de la prestation en réduction d'impôt sur le revenu), déclaration de revenus, Gestion et Transmission du patrimoine.



***La représentativité des retraités est de fait mais pas encore de droit !!
La Confédération Française des Retraités : CFR, dans laquelle la FNAROPA occupe le poste de Vice-Président est de plus en plus écoutée ... mais nous attendons toujours la reconnaissance officielle.***

Retrouvez tous ces dossiers en détail sur le site internet www.fnaropa.fr

§ Accord AGIRC-ARCCO : Analyse et commentaires

§ Principaux dossiers défendus : Accès aux soins pour tous, Complémentaire santé, Retraite universelle, Vieillesse et Autonomie ...

✚ Monsieur Jonathan WOJTKOWIAK, conseiller en patrimoine à Cerfrance

Réductions et crédits d'impôt sur le revenu – avantages du CESU

Depuis quelques années, les possibilités de réduire son impôt sur le revenu ont été largement limitées.

Néanmoins, il existe encore quelques leviers permettant de diminuer son montant.

Attention toutefois à bien appréhender les caractéristiques de ces dispositifs et à ne pas se limiter à la seule réduction d'impôt : le raisonnement doit s'opérer au niveau de la rentabilité nette.

Différents procédés peuvent être distingués en fonction du domaine d'investissement.

Tout d'abord, ceux qui ont trait à la **défiscalisation immobilière**. Le plus connu est le dispositif Pinel qui permet d'obtenir une réduction d'impôt maximale de 21% du montant de l'opération éligible ; la contrainte étant de mettre en location le logement pendant 12 ans.

D'autres mécanismes existent qui permettent, en contrepartie d'un **placement financier** et sous conditions, d'obtenir une réduction d'impôt sur le revenu. Celle-ci est variable selon la sphère d'investissement : au capital de PME, dans les DOM-TOM (Girardin), ou dans les œuvres cinématographiques (SOFICA).

La contrainte commune est de conserver ses parts pendant une durée minimale (généralement 5 ans).

Enfin, d'autres instruments donnent lieu à une **diminution du montant de l'impôt en imputant une partie des dépenses éligibles**. Citons notamment le Chèque Emploi Service Universel (CESU) permettant d'employer un salarié à domicile (réduction ou crédit d'impôt de 50%) et le Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE) de 30% du montant des travaux d'amélioration énergétique des logements.

Dans un aspect plus philanthropique des choses, les dons consentis au profit de certains organismes d'intérêt général qui interviennent dans le domaine de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'insertion de personnes en difficulté, ..., octroient également une réduction d'impôt sur le revenu à hauteur de 66% à 75% des sommes concernées.

Apport dans le développement local d'un club de football professionnel

Dernier intervenant de notre assemblée générale, Philippe Pichery s'est efforcé de nous démontrer le bien-fondé d'un club de football professionnel pour une ville comme Troyes et le département de l'Aube.

Il a centré son propos sur les bénéfices apportés non seulement par le club professionnel, mais également par le centre de formation.

Apport d'un club professionnel

- Des emplois : environ 100 emplois directs, plus 100 emplois indirects pour l'organisation des jours de match par exemple.
- Des retombées économiques avec une activité accrue, par la consommation des spectateurs, des joueurs, des dirigeants, et le fonctionnement de toutes les infrastructures...
- Notoriété pour la ville de Troyes lors de chaque match au stade de l'aube, par l'intermédiaire des médias et des supporters.

Apport d'un centre de formation

- L'avenir d'un club, et les possibilités de promotion pour nos jeunes, sachant qu'un euro investi rapporte deux euros au club.
- Une qualité d'enseignement et des résultats scolaires remarquables : près de 100% de réussite aux examens (le nombre de 7-8 élèves par cours explique une partie des brillants résultats).

Différence entre un budget de ligue 1 et de ligue 2

LE FINANCEMENT DU FOOTBALL PROFESSIONNEL – BUDGET TYPE ESTAC

ESTAC (en M €)		LIGUE 1	LIGUE 2
P R O D U I T S	• Droits Audiovisuels	13,3 (60%)	7,7 (55%)
	• Sponsors / Publicité	3,2	1,9
	• Recettes matches	1,9	0,9
	• Subventions / Partenariats Collectivités	1,1	1,1
	• Autres	0,5	0,4
	• Indemnités de mutation	2	2
TOTAL		22	14
C H A R G E S	• Salaires et Charges	14 (64%)	8,5 (60%)
	• Structure / Déplacements / Logistique / Matches	6,4	4,2
	• Agents joueurs	0,5	0,2
	• Impôts et Taxes	0,5	0,5
	• Amortissements	0,6	0,6
TOTAL		22	14

LA CARTE BUTTERFLY

Nous rappelons aux adhérents qui ont passé commande de la carte Butterfly, qu'elle sera jointe au bulletin trimestriel « le Chêne Vert » de juillet 2016. Cette carte est valable de septembre 2016 à septembre 2017.

N'oubliez pas que la carte Butterfly vous permet d'obtenir des réductions et avantages auprès de nombreuses enseignes nationales, régionales ou départementales, dans tous les secteurs d'activité.

Par exemple, vous pouvez obtenir des tarifs préférentiels auprès de plus de 120 parcs d'attraction et de loisirs partenaires de Butterfly, en France et à l'étranger.

Dans l'Aube, profitez de la réduction sur les billets d'entrée au parc Nigloland : ils vous sont proposés à 26.50 € au lieu de 30 €. Pour bénéficier de cet avantage, rendez-vous sur le site www.butterfly.fr, rubrique sorties/loisirs, faites votre choix et accédez à la billetterie en ligne.